

Extrait d'un volume de notre collection TÀP
<http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180>

VI

L'INTERCESSION DE MARIE

par

JEAN GALOT, S. J.

Professeur de Dogme au Collège Théologique Saint-Albert de Louvain.

SOMMAIRE. — I. LE FAIT DE L'INTERCESSION : 1) *La doctrine du Magistère.* — 2) *La Tradition et son origine* : A. En Orient : a) *Le Sub tuum.* — b) Les docteurs du VIII^e siècle. — c) Jean le Géomètre. — B. En Occident : a) Les prières. — b) Développement doctrinal au VIII^e siècle. — c) Essor doctrinal au XII^e siècle. — 3) *Les indications de l'Évangile.* — 4) *Conclusion : Le fondement de l'intercession.* — II. LA NATURE DE L'INTERCESSION : 1) *À qui l'intercession de Marie est-elle adressée?* — 2) *Le caractère unique de l'intercession de Marie.* — 3) *En quoi consiste l'activité d'intercession et quelle est la nature de son efficacité?* — BIBLIOGRAPHIE.

L'INTERCESSION de Marie est une vérité d'importance capitale pour la piété chrétienne. On peut même dire, en un certain sens, qu'elle est la première vérité impliquée dans la dévotion mariale, celle qui présente le plus grand intérêt pour l'attitude pratique du chrétien : elle est à la base du culte marial et justifie le développement considérable de ce culte.

De plus, c'est une vérité qui présuppose l'ensemble des privilèges et de la mission de Marie. En effet, le rôle actuel d'intercession joué par Marie est l'aboutissement de toute sa contribution à l'économie du salut, et surtout de sa collaboration à l'œuvre rédemptrice du Calvaire; et, dans ce rôle, tous les privilèges accordés par Dieu à Marie viennent renforcer son action et la rendre d'autant plus efficace. C'est ainsi que l'intercession s'appuie sur tout le passé de la Vierge, et finalement sur l'Assomption, qui non seulement fixe l'état définitif de sa gloire mais la rend apte à remplir au maximum sa fonction de valoir des grâces aux hommes. Tout ce qu'a été et tout ce qu'est Marie s'exprime donc, à l'instant présent, dans l'intercession.

Enfin, pour situer l'intercession dans la théologie mariale, il faut noter qu'elle est l'exercice de la médiation de Marie dans la distribution des grâces et l'exercice de la maternité spirituelle. Nous disons bien l'exercice; car en parlant de médiation ou de maternité spirituelle, on considère le principe, le pouvoir dévolu à Marie, tandis que l'intercession apparaît comme une manière particulière dont s'exerce ce pouvoir.

I

LE FAIT DE L'INTERCESSION

Pour montrer comment le fait de l'intercession de Marie est reconnu par la foi de l'Église, on pourrait rappeler tout ce qui, dans les documents de la tradition et du magistère, établit la médiation de Marie dans la distribution des grâces. Mais nous nous bornons à mentionner ce qui regarde plus proprement l'intercession.

L'INTERCESSION

I. LA DOCTRINE DU MAGISTÈRE

Ce n'est pas un simple effet du hasard que nous trouvions dans la Bulle *Ineffabilis* de Pie IX une émouvante affirmation de l'intercession de Marie. Cette Bulle n'a certes pour objet que la définition de l'Immaculée Conception. Mais en exhortant les fidèles à recourir à Marie pour obtenir son aide, elle exprime le sens profond du mouvement qui a conduit le Pasteur suprême de l'Église à proclamer solennellement le privilège d'exceptionnelle sainteté de Marie. Une conscience plus nette de ce privilège doit avoir pour résultat une perception plus lumineuse du rôle actuel de Marie dans le développement de la vie du chrétien, et une attitude de prière correspondante. Voici ce texte, qui vient en conclusion de la doctrine professée par la Bulle :

« Que les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, entendent Nos paroles, et qu'animés chaque jour d'une piété, d'une vénération, d'un amour plus ardent, ils continuent d'honorer, d'invoquer, de prier la Bienheureuse Mère de Dieu, la Vierge Marie, conçue sans la tache originelle; et que, dans tous leurs périls, dans leurs angoisses, dans leurs nécessités, dans leurs doutes et dans leurs frayeurs, ils se réfugient avec une entière confiance auprès de cette très douce Mère de miséricorde et de grâce. Car il ne faut jamais craindre, il ne faut jamais désespérer, sous la conduite, sous les auspices, sous le regard, sous la protection de Celle qui a pour nous un cœur de Mère, et qui, traitant elle-même l'affaire de notre salut, étend sa sollicitude sur tout le genre humain; qui, établie par le Seigneur Reine du ciel et de la terre, et élevée au-dessus de tous les chœurs des anges et de tous les ordres des saints, se tient à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, et intercédant auprès de lui avec toute la puissance de ses prières maternelles, trouve ce qu'elle cherche, et ne peut rester les mains vides ¹. »

Cette exhortation revêt une valeur singulière du fait qu'elle se trouve dans un document de la plus haute importance doctrinale. Elle déborde, disions-nous, l'objet propre que s'est assigné la Bulle dans sa définition, et ne peut donc pas être tenue pour enseignée par le magistère extraordinaire de l'Église. Mais elle situe la perspective finale dans laquelle il faut envisager tout ce qui a été dit auparavant, y compris la définition dogmatique. Bien qu'il s'agisse d'une déclaration occasionnelle du magistère ordinaire, ce rappel de l'intercession de Marie vient donc comme l'aboutissement des autres considérations de doctrine mariale; à

¹ Nous reproduisons, sauf l'une ou l'autre retouche, la traduction donnée dans *Lettres Apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII*, Paris, s. d., p.127.